

DOCUMENT 2.5: Ligne du temps du Nunavut

10 000 av. J.-C.

Une petite population migre d'Asie vers le Haut-Arctique par le détroit de Béring.

2 000 à 1 000 av. J.-C.

Premiers établissements humains sur le territoire aujourd'hui appelé le Nunavut. Les Dorsétiens, le premier peuple établi sur le territoire, s'éteignent suivant l'arrivée du peuple Thule (ou proto-Inuit) entre 1000 et 1500 de l'ère chrétienne.

1576

Martin Frobisher guide une expédition pour trouver le passage du Nord-Ouest et établit un premier contact avec les Inuits. Ces contacts restent limités jusque dans les années 1800.

1820s

Des baleiniers anglais visitent l'Arctique et offrent des marchandises européennes aux Inuits.

1850s — 1900

Les baleiniers établissent leurs premiers postes de pêche sur le territoire. 1870 Les Territoires du Nord-Ouest entrent dans la Confédération canadienne. À l'époque, le Nunavut représente les régions les plus à l'est des Territoires du Nord-Ouest.

1894

Edmund Peck, un missionnaire anglais, établit la première mission permanente sur l'île de Baffin.

1911

La Compagnie de la Baie d'Hudson ouvre le poste de traite de Lake Harbour sur l'île de Baffin.

1950s

Déménagement dans le Haut-Arctique : Près de 90 Inuits d'Inukjuak, au Nunavik, sont obligés par le gouvernement canadien à s'établir dans le nord du Nunavut.

1950

Les Inuits obtiennent le droit de voter aux élections fédérales.

1976

Inuit Tapirisat du Canada propose la création du Nunavut et d'un gouvernement inuit et soumet une première proposition à cet égard au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Canada.

1982

Un plébiscite tenu dans les Territoires du Nord-Ouest ouvre la voie à la division des territoires.

1990

L'entente de principe décrivant la Loi sur le Nunavut est signée par la Fédération Tungavik du Nunavut et le gouvernement fédéral.

1993

Les représentants des Inuits et du gouvernement fédéral parviennent à une entente qui donne lieu à la création de deux lois du parlement canadien : la Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la Loi sur le Nunavut.

1999

Le Nunavut devient un territoire le 1er avril avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le Nunavut. La loi mène également à la création de Tunngavik Inc., l'organisation responsable de la mise en œuvre et de la gestion de l'Accord sur les revendications territoriales.

2008

Création de la Loi sur l'éducation du Nunavut pour garantir le respect des principes d'Inuit Qaujimajatuqangit dans le système d'éducation.

2010

Le gouvernement canadien présente ses excuses auprès des victimes de la réinstallation forcée dans le Haut-Arctique, qui causera un profond traumatisme.